

LÉSIGNY

Forêt domaniale de Notre-Dame



LE TERRITOIRE

Le territoire couvre 1 536 ha situés dans la forêt domaniale de Notre-Dame à l'ouest de la francilienne.



Ses atouts pour la chasse

Forêt la plus proche de Paris où il est possible de chasser le grand gibier, la forêt domaniale de Notre-Dame abrite de nombreux sangliers et chevreuils.

Les prestations proposées

Battue sangliers et chevreuils

Ces battues, exclusivement avec miradors amovibles, sont organisées et encadrées par des personnels de l'ONF.

Elles se déroulent le mardi de novembre à février, excepté pendant les vacances scolaires.

Les réservations sont individuelles et le nombre de chasseurs est de 24.

Le rendez-vous est fixé à 8h au pavillon des Friches. Un casse-croûte est servi le matin aux chasseurs.

Au retour de la chasse, un repas vous sera proposé par un traiteur si vous le souhaitez.

BON A SAVOIR :

Le tir à balle est obligatoire.

Le calibre minimum est fixé à 7 mm.

La désignation des postes est faite par tirage au sort. Environ 3 journées sont organisées par saison.



CONTACT :

Christophe Briou

Directeur de chasse sur les massifs
domaniaux de Sénart, Notre-Dame et La
Grange.

06 23 69 08 37

Janique Pincemail

Service chasse

217 bis rue Grande - 77300 Fontainebleau

Tél.: 01 60 74 77 70 - 06 21 15 13 99

janique.pincemail@onf.fr

Retrouvez toutes les chasses de l'ONF sur : www.onf.fr/chasse